



## Détournement de mineure ou non ?

Par **Liwar**, le **21/03/2009** à **15:12**

J'ai un léger souci avec mes beaux parents...

Je vous explique. J'ai rencontré ma copine sur internet, sur un site d'auteurs de nouvelles et de poèmes. Elle a 17 ans et moi 20. Seulement elle habite à Vitrolles (à côté de Marseille) et moi à La Rochelle. Ce qui nous fait mille kilomètres entre nous.

Jusque là pas de souci, nous parlons pas mal par sms, je suis allé la voir la semaine dernière...

Seulement hier soir, nous avons parlé assez tard par sms, et la température a monté très vite, autant dire que c'était une discussion plus que pas sage.

Le souci arrive ce matin, lorsque ses parents ont découvert les messages envoyés sur son téléphone, les ont lus... Ils ont décidé de nous interdire de nous parler, et me menacent de porter plainte contre moi pour détournement de mineure si je la recontacte et qu'ils s'en rendent compte; Le peuvent ils vraiment, en sachant que tout s'est passé par texto, et que donc il n'y a même pas eu attouchement ?

Deuxième problème qui en découle, ma copine m'a souvent dit que si jamais ses parents tentaient de nous séparer, elle partirait de chez eux à la première occasion. J'ai donc peur qu'elle fugue pour me rejoindre. Est ce que je risque quelque chose si je l'accueille chez moi ?

Par **frog**, le **21/03/2009** à **15:37**

Autant pour les textos, ça n'a rien de méchant et ils ne pourront rien faire, autant si tu accueilles une mineure en fugue, là tu te rends passible d'un délit.

Jouez la fine dans un premier temps. Si les parents sont protecteurs, c'est pas (juste?) parce

qu'ils sont des cons finis, mais bien parce qu'ils se font du souci pour leur "petite" fille. Comme bien des paternels, ils doivent tomber des nues en apprenant qu'à seulement 17 ans, elle a déjà de telles envies sexuelles. Laissez leur le temps de se remettre de leurs émotions.

C'est un peu con comme situation, mais dans ces cas là, c'est à l'ado de se comporter en adulte et d'expliquer à ses parents comme s'ils étaient des enfants en bas âge que la sexualité, c'est pas méchant, qu'elle ne couche pas comme elle se brosse les dents, et qu'elle prend ses précautions.

Enfin, pour apaiser la situation, toi qui es un peu plus âgé, essaye de calmer la miss et de lui dire de faire profile bas. C'est pas en se mettant encore plus à dos ses paternels que les choses vont s'arranger. Et en attendant, les cabines téléphoniques, ça existe ;-)

Par **Liwar**, le **21/03/2009** à **15:39**

Disons que le gros souci, c'est que dès le départ je ne leur ai pas plu. Cette histoire de textos a juste été l'occasion qu'ils cherchaient pour m'écarter une bonne fois pour toute de leur champ de vision (pensent ils)

Par **frog**, le **21/03/2009** à **15:47**

[citation]Disons que le gros souci, c'est que dès le départ je ne leur ai pas plu.[/citation]  
J'aimerais te dire que j'ai connu ça, mais je suis toujours tombé sur des paternels qui se sont fait à leur idée que leur petite fille commençait à devenir une femme.

C'est sympa de tenir à ta copine et de pas vouloir lâcher le morceau face à des parents un peu coincés, mais en devenant à ton tour offensif, tu ne feras que contribuer à la dégradation de ses relations avec ses parents au quotidien. Du coup, certes qu'elle se tournera plus souvent vers toi, mais en même temps, les vieux t'en voudront encore plus, et là, tu pourras oublier à tout jamais l'idée de la voir dans une ambiance apaisée.

Enfin bref, le coup de la fugue c'est vraiment l'idée irréfléchie à éviter. Mis à part mettre de l'huile sur le feu et donner encore plus d'arguments aux vieux pour voir en toi l'incarnation du diable, ça ne va rien apporter.

Mieux vaut encore une discussion saine et calme entre la miss et ses vieux. Plus facile à dire qu'à faire à cet âge où on est souvent submergé d'émotions et sur le point d'exploser à la moindre remarque, mais ça vaut peut être le coup d'essayer. "Papa-maman, je voudrais que vous sachiez que je tiens vraiment à Machin, vous pensez peut être qu'il n'est pas assez bien pour moi, mais si c'est le cas, j'aimerais l'apprendre à mes dépens. Je comprends que vous vouliez me protéger, mais il est temps que je fasse mes propres expériences, fussent-elles mauvaises, blablabla... Enfin, même si ma vie sexuelle ne vous regarde pas, je voudrais que vous me fassiez confiance et sachiez que j'agis en adolescente responsable, que je prends mes précautions,..."

Par **Liwar**, le **21/03/2009** à **16:06**

Minute je ne suis pas en train de dire que je souhaite qu'elle fugue ! je tiens juste à savoir à quoi on s'expose si elle le fait.

Au fait, ma mère m'a parlé de mesures permettant de partir de chez ses parents un peu avant 18 ans sans risques judiciaires. Y a-t-il des textes allant dans ce sens ou est ce une rumeur ?

Par **frog**, le **21/03/2009** à **16:15**

[citation]Minute je ne suis pas en train de dire que je souhaite qu'elle fugue ! je tiens juste à savoir à quoi on s'expose si elle le fait. [/citation]

J'entends bien, mon propos visait juste à dire (et j'avoue, j'aurais pu faire plus bref), qu'outre les conséquences juridiques, ça risque surtout de vous foutre des bâtons dans les roues pour plus tard, d'autant que j'imagine qu'elle dépend financièrement de ses vieux.

[citation]mesures permettant de partir de chez ses parents un peu avant 18 ans sans risques judiciaires[/citation]

Un mineur peut effectivement se faire émanciper (acte par lequel le mineur est affranchi de l'autorité parentale, et devient juridiquement capable). Mais la procédure ne peut être entamée qu'à la demande des parents.

Par **Liwar**, le **21/03/2009** à **16:17**

Donc sans leur accord je suis dans l'obligation d'attendre ses 18 ans ?

Par **frog**, le **21/03/2009** à **16:18**

Oui.

Par **Tisuisse**, le **21/03/2009** à **16:34**

Bonjour,

De toute façon, quoiqu'il arrive, les parents ne peuvent pas vous poursuivre pour détournement de mineure car la jene fille, si j'ai bien compris, ne va pas tarder à avoir 18 ans. Mieux vaut patienter en attendant et laisser les choses se calmer.

Par **Liwar**, le **21/03/2009** à **16:35**

euh pas longtemps, ça veut dire un an...

Par **nathalie**, le **21/03/2009** à **22:19**

bonsoir, a ta situation " heu pas longtemps ça veut dire un an? " si tu l'aime tu l'attendra je ne comprend pas ton impatience vous ne parlez tout de meme pas d'un mariage que l' on vous refuserais. si ça se trouve dans 2 a 3 ans tu ne sera meme plus avec elle alors ce n'est peut etre pas la peine de la facher avec ses parents pour une aventure

Par **Liwars**, le **22/03/2009** à **09:52**

Je ne comprends pas les gens qui partent du principe que jeunesse et long terme n'est pas compatible. Mais là n'est pas le sujet. Et encore une fois mon but n'est pas de la brouiller avec ses parents loin de là.

Par **nathalie**, le **22/03/2009** à **12:23**

je dit cela car tu a lourdement insisté sur le fait de savoir ce qu'il se passerait si elle fugait. tu donne l'impression de le désirer en t'assurant de ne rien risquer comme si inconsciemment tu l'attendais très fort tu comprend. tu sait je ne suis pas vieille je n'ai que 30 ans j'ai vecue les meme soucis que toi t'en fait pas! seulement je donne mon avie car moi et mon ex aussi etions pressé resultat on a eu 4 gosses on s'est séparé et lui les as abandoné il n'est meme pas foutue de signer le recommandé que la jaf lui a envoyé lors de ma demande d'autorité parentale exclusive puisque je n'arrive pas a le joindre pour les signatures liés au autorisations des enfants genre cartes d'identité passeports sorties de territoire ou scolaire. aussi dans ma famille plus personne ne me parle je suis devenue la honte de la famille avec tout mes problèmes. c'est pourquoi j'ai une vision plus développée et peut etre dur de la chose! voilà tout n'en m'en veut pas pour autant pensez seulement a votre avenir a tout les deux et peut etre a l'avenir d'un bout de chou.

Par **Liwars**, le **22/03/2009** à **12:44**

En principe, de deux bouts de chou. je tiens à éviter au maximum qu'elle se brouille avec ses parents, et à plus forte raison qu'elle fugue, ce qui compliquerait considérablement plus une situation qui l'est déjà bien assez.

Je me doute bien que pas mal de gens ont connu des situations telles que la mienne, je passe mon temps la dessus et plus j'avance plus je me rend compte que je ne suis pas un cas à part, loin de là...

Si je tenais à savoir ce qui se passerait en cas de fugue, c'est parce que je connais suffisamment ma petite amie pour savoir ce qu'elle risque de faire. A savoir une connerie énorme, si je ne lui prouve pas avant que ça ne ferait que nous apporter des ennuis

supplémentaires.

Par **nathalie**, le **22/03/2009** à **18:56**

dit lui tout simplement ceci que si elle fugue et que ses parents le déclare c'est la brigade des mineurs qui vas s'en meler. que tu risque d'avoir de petits soucis aussi minimes soient t'il mais qu'en plus de cela elle risque d'etre placée par une juge en foyer pour conflit familiale. voilà si ça peut l'en dissuader biz

Par **Tisuisse**, le **23/03/2009** à **23:48**

Petite précision quand même, ne dites pas que vous êtes en conflit avec vos beaux-parents car, n'étant pas mariés, ils ne sont, juridiquement, rien pour vous, ce sont des tiers au sens du droit civil. Ils restent seulement les parents de votre copine, c'est tout.